

M. Zapliiny: J'ai écouté avec intérêt la réponse donnée par le ministre au député d'Oxford touchant l'inauguration d'un service de livraison du courrier par facteur, quand il a dit qu'il y a deux conditions à remplir: un minimum de recettes de \$50,000 et 2,500 points d'arrêt. La partie intéressante des remarques du ministre portait qu'il y aurait une certaine souplesse et que ces conditions ne seraient pas toujours nécessairement remplies. J'aimerais approfondir un peu ce point, pour découvrir au juste ce que voulait dire le ministre. Si le ministre dit que la demande faite par la ville de Dauphin sera prise en considération, je n'en dirai pas davantage. On a effectué un relevé récemment et nous avons dénombré juste au-dessous de 2,500 points d'arrêt, mais nous avons appris que nous ne pourrions avoir un service de livraison de courrier par facteur. Si le ministre dit que la question sera révisée, je n'aurai plus rien à ajouter.

L'hon. M. Lapointe: Je puis assurer l'honorable député que le cas de Dauphin sera révisé. Toutefois, il le serait sans qu'intervienne le ministre, parce que cela se fait automatiquement par cette division du ministère. Comme je l'ai mentionné auparavant, quand on a présenté une demande, un relevé s'effectue, et s'il est constaté que les conditions ne peuvent être remplies, la question ne cesse d'être révisée, et à mesure que la région se développe, elle peut devenir à même de répondre aux normes minimums; le service serait alors établi sans que soit faite d'autre demande.

M. Monteith: Le ministre peut-il nous dire quelle ligne de conduite on suit relativement à l'inscription des numéros de téléphone des bureaux de poste dans les annuaires téléphoniques?

L'hon. M. Lapointe: On me dit que le numéro de téléphone d'un bureau de poste n'est inscrit dans l'annuaire téléphonique que lorsqu'il y a un service de facteurs. Autrement, le numéro n'est pas inscrit parce que, lorsque ces numéros étaient inscrits, le maître de poste avait constaté qu'il passait une bonne partie de son temps à répondre au téléphone à ceux qui lui demandaient s'ils avaient du courrier.

M. Monteith: Il n'est inscrit que lorsqu'il y a un service de facteurs?

L'hon. M. Lapointe: Il peut y avoir un ou deux cas où il n'est pas inscrit, mais nous n'en connaissons aucun.

M. Gillis: Je sais pas mal d'endroits où il y a un service de facteurs et le numéro de téléphone n'est pas inscrit, et je crois qu'on a raison d'agir ainsi.

M. White (Middlesex-Est): Quelle proportion du courrier de première classe est transportée par avion?

L'hon. M. Lapointe: On me dit qu'environ la moitié du courrier de première classe est destinée à la livraison locale et qu'environ 60 p. 100 du reste sont transportés par avion.

M. White (Middlesex-Est): C'est dire qu'environ 70 p. 100 de ceux qui paient un affranchissement de première classe subventionnent les 30 autres p. 100 dont le courrier est transporté par avion.

M. Hamilton (York-Ouest): Le ministre peut-il donner au comité quelque renseignement au sujet de la démolition du bâtiment situé à l'angle des rues York et Fleet, à Toronto?

L'hon. M. Lapointe: La question serait plutôt du ressort du ministère des Travaux publics, parce que nous n'avons rien à faire avec les immeubles que nous occupons.

(Le crédit est adopté.)

325. Exploitation, y compris les traitements et autres dépenses des bureaux urbains, des bureaux de district et du service ambulant ainsi que les fournitures, le matériel et autres chefs de dépenses des bureaux à commission, y compris aussi l'administration, \$81,501,011.

M. Hansell: Je suis heureux d'apprendre que le ministère est bon pour les animaux, mais je demanderais au ministre si l'on ne pourrait faire parfois preuve d'un peu plus de sympathie pour les membres de la famille humaine. Je pense au maître de poste d'une petite ville qui ne touche pas de pension, mais qui, après de longues années de service, constate un jour qu'on n'a plus besoin de lui. Je pense au cas du bureau de poste dans une petite localité où le maître de poste avait servi 26 ans. En conséquence des services ferroviaires plus rapides et d'une ou deux autres causes peut-être, le bureau de poste a été fermé et la région a été transformée en une zone de route rurale dépendant du bureau de poste d'un centre plus important. Le maître de poste a été remercié de ses services.

Pendant 26 ans, ce dernier n'avait jamais manqué de se porter à la rencontre du train pour remettre et recevoir le courrier. Beau temps, mauvais temps, par 40° sous zéro ou en été, il était au poste. Dans la lettre qu'il m'a écrite, il dit:

Mal rémunéré, n'ayant ainsi aucun droit à la pension, dépassant 65 ans, j'ai terminé inopinément ma carrière de maître de poste sans félicitations ni remerciements, bien que, comme je le constate, des inspecteurs parcourent les provinces pour remettre des rubans ou des médailles aux préposés des guichets de timbres qui ont de nombreuses années de service.